

Johan Bongaerts  
40, Rue des Grottes  
5580 HAN-SUR-LESSE

Collège communal de Rochefort  
Place Albert 1<sup>er</sup>, 1  
5580 ROCHEFORT

Han-sur-Lesse, le 20/02/2021.

Objet : Enquête publique du 22/01/2021 au 22/02/2021

Demande de la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse ; permis d'urbanisme ; billetterie ; parking de 470 places, etc.

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitant subissant immédiatement les activités de la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse et de Rochefort, je vous formule, dans ce courrier, mes observations dans le cadre de l'enquête publique.

Cette lettre est la suite logique de ma lettre d'observation d'août 2018, rédigée alors dans le cadre d'une enquête visant à faire régulariser par la Ville de Rochefort la situation infractionnelle dans laquelle se trouve, par tradition, la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse.

### **De la partialité et de la collaboration de la Ville de Rochefort**

Constatant, sans surprise aucune, que la Commune de Rochefort a absout une société privée de ses fautes, qu'elle n'a jamais endossé l'habit de garant de l'ordre public et du respect des lois, qu'elle fait même interdiction à sa police de faire respecter les lois (lettre du CDZ Jacobs), que les membres du Collège, le bourgmestre M. DERMAGNE, la bourgmestre f.f. M. MULLENS, ne se sont jamais comportés autrement qu'en estafiers et commensaux de la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse, il n'est pas surprenant qu'un projet aussi démesuré, aussi colossal, aussi destructeur, ait pu être conçu avec la certitude qu'il ne serait pas reçu par autre chose que des rires sonores.

Partant, j'affirme que l'organe ayant à statuer sur la recevabilité du projet, n'est pas indépendant, et est même co-auteur du projet.

J'en veux pour preuve le statut spécial accordé à la S.A. des Grottes, toujours par avance excusée, et à qui l'on cède des terrains pour des liards. Les échevins et le bourgmestre, infatués, se sentant grandis à l'idée de créer des emplois, de bâtir une œuvre considérable, en sept jours si possible, entrevoient de s'éloigner de leur condition de quasi-analphabètes pour inscrire leur nom au panthéon des bienfaiteurs de l'humanité. Le moindre cerceau métallique, placé sur une autoroute, devenant un motif de fierté, alors que cela peut-il bien faire de sacrifier un de ses villages sur l'autel de l'*expansion économique génératrice d'emplois* pour devenir la nouvelle Jérusalem du tourisme ?

Cette justification était déjà celle de l'hôtel Mercure, sorte de brontosaurus qui défigure le centre du village, projet appuyé par « le bourgmestre de Han-sur-Lesse » (*sic*), lieu idéalement situé « à mi-chemin entre l'Espagne et le Danemark »<sup>1</sup> (*sic*).

---

<sup>1</sup> F. Bellot dans MaTélé, *Un hôtel Ibis de 117 chambres au centre de Han-sur-Lesse*, 23/08/2016.

### **De la légitimité même du projet**

Le projet peut se résumer en ces termes : « Comment transformer un village, ou ce qu'il en reste après une décennie d'avitissement, en parc d'attractions. »

La demande est un assemblage hétéroclite d'absurdités telles, que l'on est en droit de s'interroger sur l'état psychiatrique de ses concepteurs ; quant à leur moralité, elle ne souffre pas le moindre doute : elle est inexistante.

Alors que la S.A. des Grottes a pour défenseur le cabinet d'avocats auteur du CoDT, comment la conception-même d'un projet comportant autant d'infractions, de nécessités de dérogations diverses et multiples, pouvait-il être ne fût-ce qu'envisagé sans l'assurance que le politique, aux niveaux communal et régional suivrait les yeux fermés, ne laissant aux citoyens que la perspective de recours judiciaires longs et hasardeux, durant lesquels il sera possible de commencer les travaux. Une fois mis devant le fait accompli, aucun échelon de pouvoir de notre société qui voue un culte à l'idée de démocratie tout en refusant la chose, n'osera remettre à leur place les malfaisants.

### **Du passif de la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse et de sa direction**

Quiconque statuera sur le sort à réserver à ce projet ne peut le faire en ignorant les méthodes de fonctionnement de l'entreprise demanderesse.

Rien ne compte pour elle et sa direction que le profit et la gloire. Aucun acte n'est trop bas ou trop laid ; il semble que son but ultime soit de correspondre à cette réflexion de Lamartine :

« Le commerce profite de tout pour s'enrichir (...) ; ce n'est pas son vice seulement, c'est sa nature. La soif de l'or endurecit, comme la soif du sang. »

Aussi, que la direction d'une société touristique ressemblât à s'y méprendre à celle d'une multinationale véreuse n'étonne guère. Que l'administratrice-déléguée transpose habilement les méthodes apprises dans l'industrie de l'amiante n'a rien de fortuit. La destruction de l'environnement, dont la S.A. se prétend ambassadrice en achetant l'indulgence de l'UNESCO, est une seconde nature ; la première étant la destruction des humains qui vivent à proximité du lieu d'exploitation.

Pas plus tard que cette semaine, dans l'exultation provoquée par la décision du gouvernement de rouvrir les parcs zoologiques (sans doute qu'une illusion de nature pour une population confinée depuis des mois l'empêchera de se déverser dans les Fagnes ?), la S.A. des Grottes n'a pas hésité à créer et à couvrir d'hydrocarbures un sentier, et à massacrer des arbres, patemment, sans s'embarrasser de permis et d'autorisation !

Inconscience, provocation ou tout simplement démonstration de force, le mal est fait ; avec la bénédiction de la bourgmestre f.f. qui se débarrasse, comme à son habitude, du problème. Il suffira de régulariser.

### **De l'honnêteté du bureau AGORA**

Comment, dès lors, prendre l'enquête AGORA pour autre chose qu'une mascarade ? L'affaire est déjà entendue, les appuis communaux, régionaux et du ministre de l'économie feront en sorte que cette étude grotesque, dans laquelle l'implantation d'une billetterie-supermarché gigantesque n'aurait pour seule nuisance pour le voisin que le surcroît d'ombre qu'elle projette sur le jardin – le matin seulement !

Le triplement des passages dans la rue des grottes, où la fréquentation, la surpression touristique est d'ores et déjà assimilable à Venise, Barcelone... voire la dépasse, n'est pas, pour le bureau

d'étude d'incidences AGORA, pourtant organisme « indépendant », théoriquement neutre, un sujet de considération.

Soit cet organisme est corrompu, soit il est incompétent ; et il me semble difficile de juger quelle option serait la plus confondante.

### **En conclusion**

À la fin d'août 2018, je conclus ma lettre d'observations concernant la demande de régularisation d'une situation infractionnelle en ces termes :

« Le Collège communal se déshonorerait en accédant à la requête de « régularisation » et en octroyant un permis d'exploiter à la S.A. des Grottes de Han-sur-Lesse et de Rochefort, à moins d'admettre qu'Han-sur-Lesse n'est plus un village, mais un parc d'attractions où les habitants qui n'ont pas fui sont relégués au rang de figurants (bénévoles mais toujours contribuables malgré la dévaluation de leur patrimoine et l'atteinte à leur capacité de travail). »

Étant donné que :

- le permis a été accordé ;
- la situation s'est aggravée, la S.A. des Grottes ne faisant montre d'aucun respect pour le voisinage, ni en matière d'horaires, d'encadrement de sa clientèle qui, à de rares exceptions, se comporte en horde de profanes, se soulageant toujours autant derrière les quelques arbustes que le personnel n'a pas massacrés à la tronçonneuse en septembre 2016 ;
- la S.A. des Grottes méconnaît volontairement les différentes zones au plan de secteur, dont le simple respect permettrait tout bonnement au voisinage de vivre de façon sereine ;
- le projet dont il est ici question augmenterait prodigieusement les nuisances, en particulier le bruit et le piétinement de la zone naturelle ;
- la S.A. des Grottes ne respecte toujours pas son permis unique, l'obligeant à respecter la quiétude (*sic*) du voisinage ; le bureau AGORA a-t-il considéré qu'il était impossible de créer davantage de dommages ?
- la crise sanitaire a donné un prétexte pour le déplacement de la billetterie, avec la tolérance bienveillante de la bourgmestre f.f., accordant illégalement 90 jours pour le déplacement des activités en zone naturelle au plan de secteur, accroissant par conséquent les nuisances pour les riverains. Il ne reste pas moins qu'il est possible – sauf dans le chef des membres d'AGORA – d'accroître encore celles-ci en réalisant le projet...
- la « saison touristique » s'ouvre prématurément par des travaux de destruction de l'environnement, des arbres subitement tombés malades après leur abattage ;
- le parking sauvage a toujours cours, le touriste étant plus enclin à se garer devant les portes de garages des habitants qu'à payer tout parking, qu'il soit communal ou non ;

Je caractérise la situation à Han-sur-Lesse en ces termes :

Une société féodale : la direction considère que le village est sa propriété, son fief, et qu'il n'y vit que ses serfs (ses employés – dont, soit dit en passant, la proportion de gens étrangers au village, à la région, et même au pays s'est accrue, invalidant par conséquent l'idée que des « emplois locaux » seraient menacés en cas de refus du permis), des tenanciers et quelques alleutiers gênants qui finiront bien par s'épuiser, à défaut de se lasser. La coutume s'y substitue

à la loi écrite ; Mme MALOU, l'administratrice-déléguée déclarant dans la presse à propos de la destruction des cyprès : « on a toujours fait comme ça »<sup>2</sup>.

Un régime totalitaire : comment qualifier un territoire parcouru soir et matin par des gens en uniformes, qui se comportent en conquérants, où tout doit se soumettre à l'idéologie dominante de la suprématie du tourisme, avec ses guides (Madame MALOU, « bienfaitrice d'Han-sur-Lesse », *dixit* le précédent bourgmestre, M. BELLOT), son objectif avoué, « devenir un pôle d'attraction touristique », *dixit* la bourgmestre f.f. Mme MULLENS ?

En outre, l'embrigadement du personnel par ses cadres, l'invitant à s'investir dans la défense de la S.A., par la surveillance, par la dénonciation calomnieuse et la participation à la propagande sur les réseaux dits sociaux, peut congrûment s'apparenter à du prosélytisme totalitaire.

La chaîne de télévision MATÉLÉ, publique, c'est-à-dire financée par les taxes levées sur les habitants, qui sert d'organe publicitaire à la S.A. des Grottes, et qui fait toujours en sorte de ne pas déplaire à l'oligarchie communale, tout en n'ayant, depuis cinq ans, jamais relayé les griefs des citoyens affectés par les nuisances, ni encore moins informé des enquêtes publiques qui se succèdent comme de simples formalités.

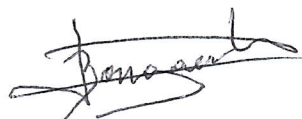
Un système mafieux : ce constat précède ou accompagne le précédent. Un système reposant sur l'intimidation (y compris physique), la menace (y compris le chantage à l'emploi), les agressions sur les biens et les personnes (coup, sabotages), et où les représentants du pouvoir politique sont inactifs ou complices, favorisant ou défavorisant citoyens et entreprises selon leurs affinités et leurs intérêts, me paraît correspondre à la définition de mafia : « Association généralement clandestine et redoutable d'individus dénués de scrupules. »<sup>3</sup>

En imposant ses activités en zone d'habitat ou à proximité, la S.A. des Grottes devait savoir que son expansion serait limitée géographiquement et « humainement ».

La Ville de Rochefort lui a permis, et lui permet encore, de fonctionner au mépris des lois, au mépris de l'environnement, au mépris de tout ce qui entraverait ses projets et en détournant sa police de sa mission de protection de l'intérêt général.

Cette demande de permis n'est pas que l'apothéose du délire *touristocratique*, c'est tout simplement le coup de grâce donné à un village mourant, où depuis cinq années, la réalisation de projets décidés lors de l'Assemblée Générale de 2013, a fait que des voisins, quand ils ne se haïssent pas, s'ignorent ; où la liberté économique prime les droits humains sans même que l'idée d'équilibre puisse se faire une place ; où la seule chose qui compte, c'est ce semblant de gloire d'avoir été la digne héritière d'un ancêtre directeur de la Société Générale pour l'administratrice-déléguée, et sans doute, pour le politique, la chimère d'avoir transformé une grotte de calcaire en mine de diamants, avec, le sang en moins, les méthodes des pays où ces mines sont exploitées.

En vous remerciant de prendre ces remarques en considération, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.



Johan Bongaerts

---

<sup>2</sup> L'Avenir, 19/02/2021.

<sup>3</sup> Mafia dans CNRTL, (consulté le 20/02/2021).